

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU

Lundi 29 septembre 2008 à Laboutarié

*L'an deux mil huit et le lundi 29 septembre, à vingt et une heures, le Conseil de Communauté de Communes du Réalmontais, régulièrement convoqué, s'est réuni à LABOUTARIE, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.*

**Présents :** Mesdames et Messieurs Robert ROUMEGOUX, Serge BOURREL, Jean ZANINI, Hervé BOULADE, Jean-Paul CAYZAC, Henri GERAUD, Claude ROQUES, Jérôme FABRIES, Michel LALBAT, Isabelle CALMET, Jean Claude MADAULE, Guy CHAPPERT, Hubert BERNARD, Serge MODOLO, Henri VIAULES, Françoise BARDOU, Jacky SEGUIER, Jean Claude BARRAU, Michel DURAND, Frédérique CUBIZOLLES, Pierre CALVIGNAC, Nathalie FABRE, Jean Luc CANTALOUBE, Maxime SOULET, Jean DENEUVE, Serge CHANAUD, Régis AMIEL, Sylvain VALERO, Maurice ROQUIER, Jean-Pierre GOS, Bernard TROUILHET, Rolland ALGANS.

**Excusée :** Chantal BONNAFE

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Robert ROUMEGOUX

**Excusés :** Serge CHANAUD

**Participaient également à la séance :**

*Monsieur Jean ROGER, Conseiller Général de Réalmont;*

*Monsieur Georges CABANEL, Trésorier Communautaire;*

*Monsieur Thierry CAMPEGGI, Directeur général des services ;*

*Madame Céline JOSSET, secrétaire*

*Les procès verbaux des séances des 5 mai et 25 juin 2008 sont remis aux délégués.*

---

### **Agenda 21 du Réalmontais : plan d'action 2008-2014**

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que les grandes orientations de l'agenda 21 du Réalmontais figurent dans un document cadre qui a été présenté au public, à Réalmont, le 11 décembre 2007 et adopté lors du Conseil de Communauté de Sieurac du 17 décembre 2007.

Il rappelle les 3 axes stratégiques de développement du Territoire, tels que définis par le Projet de Développement Durable du Réalmontais en 2003 et qui ont été précisés à cette occasion :

- **AXE 1 / CRÉER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DURABLE**
  
- **AXE 2 / METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE CONCERTÉE EN MATIÈRE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS SOCIAUX AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS ET D'ANTICIPER LES BESOINS NOUVEAUX**
  
- **AXE 3 / RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU REALMONTAIS PAR LA PROMOTION ET LA VALORISATION DE SON POSITIONNEMENT STRATEGIQUE ET DE SON IDENTITE**

Préalablement à la candidature du territoire prévue en 2009, pour une labellisation "agenda 21" par l'État et les partenaires financiers, deux étapes restent à franchir dans cette démarche :

- Validation du programme opérationnel
- Phase de concertation avec les partenaires et la population

Dans le prolongement des réunions de l'exécutif communautaire les membres du bureau exposent le contenu du plan d'action 2008-2014 de l'agenda 21 du Réalmontais, soit :

- 6 principes communs à toutes les interventions (principes fondateurs)
- 24 propositions d'interventions concrètes, phasées à court, moyen et long terme, qui constituent le socle du plan d'action de l'intercommunalité.

Vu l'article 3-3-6 des statuts de la CCR ; Vu la délibération du 17 décembre 2007 ;

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

-de retenir les orientations stratégiques du Projet de Développement Durable du Réalmontais, rénové en la forme d'un agenda 21 local;

-d'adopter le plan d'action 2008-2014 de l'agenda 21 du Réalmontais ainsi proposé ;

-de préciser que les actions figurant dans ce programme pluri annuel d'intervention feront l'objet de délibérations spécifiques et des modifications statutaires nécessaires préalablement à leur mise en œuvre, dans le respect des règles statutaires et légales ; *Monsieur CANTALOUBE souligne qu'à ce titre le Conseil de Communauté sera saisi lors de sa prochaine séance des premiers dossiers opérationnels.*

- de mandater le bureau afin de préciser les modalités techniques et financières d'engagement du plan d'action pour la période 2008-2014 et de mobiliser l'ensemble des partenariats nécessaires à sa mise en œuvre.

---

### **Création d'un poste d'adjoint d'animation 2° classe (Temps non complet)**

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que le renforcement de l'identité et de l'attractivité du territoire nécessite la mise en œuvre de nombreuses missions de terrain et d'animation dans les domaines de la communication et de l'action touristique. La mise en œuvre du schéma de randonnées d'intérêt communautaire a renforcé les besoins techniques dans ce domaine.

Afin de faire face durablement à ces différents besoins, il est proposé de transformer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 le poste d'adjoint d'animation non titulaire à temps incomplet (24 h) en poste d'adjoint d'animation 2° classe titulaire à temps incomplet (24 h) .

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient cette proposition à l'unanimité.

---

## Désignation de représentants au comité de programmation Leader 2007-2013

Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que dans un souci de cohérence la programmation des financements du contrat de Pays et de Leader fera désormais l'objet d'un comité unique.

Il est proposé de désigner comme suit les deux représentants de la CCR au comité de programmation LEADER 2007-2013 :

- Jean Luc CANTALOUBE
- Hubert BERNARD

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté retient ces propositions à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à LABOUTARIE les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

*Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance.*